



MUNICIPALITÉ
Saint-Valérien-de-Milton

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION

Règlement 228-2026 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

AVIS PUBLIC, est par la présente donné par la soussignée, que lors de la séance régulière tenue le 14 avril 2026, le conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 228-2026 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Ce règlement a pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci.

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée, situé au 1390 rue Principale à Saint-Valérien-de-Milton aux jours et heures d'ouverture du bureau municipal, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Saint-Valérien-de-Milton, ce 15^e jour du mois d'avril 2026.

Caroline Lamothe
Directrice générale et Greffière-trésorière